

**AVIS PUBLIC**



**ORDONNANCE 1607-O.29**

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 27 juillet 2020 l'ordonnance 1607-O.29, visant à :

- autoriser la distribution de couvre-visages, organisée par l'arrondissement d'Anjou, incluant l'émission de bruit excessif provenant de la diffusion d'information par des haut-parleurs, conformément aux conditions indiquées dans les demandes d'autorisation relatives aux événements en question;

et ce, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 41).

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 28 juillet 2020.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement par intérim